



Association Cantonale Genevoise de Pétanque

Règlement du championnat cantonal des clubs 1^{ère} ligue Saison 2014 / 2015

1. Le fair-play

Le fair-play est de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition.

2. Organisation

Pour la saison 2014 / 2015, il est organisé un championnat cantonal genevois interclubs 1^{ère} ligue, constitué de 2 groupes où chaque équipe s'affronte en 2 rencontres aller-retour.

Le tour final se disputera en deux demi-finales qui verront s'opposer le 1^{er} d'un groupe contre le second de l'autre groupe ; les 2 vainqueurs feront la finale pour déterminer le champion genevois de 1^{ère} ligue. Une petite finale déterminera l'équipe qui finira 3^{ème} du championnat interclubs.

3. Déroulement des rencontres

Chaque rencontre comprend trois tours :

- 1^{er} tour : Les têtes à têtes (6), dame contre dame et libres contre libres, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match.
- 2^{ème} tour : Les doublettes (3), mixte contre mixte et libres contre libres, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match.
- 3^{ème} tour : Les triplettes (2), mixte contre mixte et libre contre libre, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match.

4. Formation des équipes

La feuille de match est composée de 2 documents : composition des équipes et résultats.

La feuille « composition des équipes » peut comporter 9 noms au maximum et est validée par une signature avant le début de la rencontre.

La feuille « résultats » où apparaissent les joueurs est pliée en 2 pour camoufler leur inscription, car le tirage au sort se fait à l'aveugle ; elle est annoncée au début de chaque tour selon le schéma suivant :

- 1^{er} tour : 6 têtes à têtes, dont au moins un tête à tête féminin.
- 2^{ème} tour : 3 doublettes, dont au moins une doublette mixte.
- 3^{ème} tour : 2 triplettes, dont au moins une triplète mixte.

5. Attribution des points

Par rencontre, il y a 18 points-avantage possibles :

- Les têtes à têtes comptent pour un point-avantage (Total du tour : 6 points-avantage).
- Les doublettes comptent pour deux points-avantage (Total du tour : 6 points-avantage).
- Les triplètes pour trois points-avantage (Total du tour ; 6 points-avantage).

Le total de points-avantage possible dans un match est donc de 18 :

- Une victoire, par 18 à 0, 17 à 1, 16 à 2, 15 à 3, 14 à 4 et 13 à 5, donne 4 points à l'équipe gagnante et 0 point à l'équipe perdante.
- Une victoire, par 12 à 6, 11 à 7 et 10 à 8, donne 3 points à l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante.
- Un match nul, 9 à 9, donne 2 points à chacune des équipes.

6. Classement

Pour le classement des équipes, il est pris en compte en 1^{er} les points-avantage des équipes comme cela est décrit au point 5, puis en 2nd les points de jeux et finalement les scores. S'il subsiste encore une égalité, il sera tenu compte de la confrontation directe en comptabilisant les points de jeux. En dernier recours, de nouvelles rencontres additionnelles seront organisées jusqu'à l'on puisse départager selon la méthode décrite précédemment.

7. Logistique

Votre dévoué assure le bon déroulement du championnat et tient le classement. Les résultats doivent lui être communiqués par le club hôte dans les 3 jours, soit par mail (fichier tableur ou feuille de calcul modifiable) à jean-pascal.perler@geneve-petanque.com, ou en adressant l'original de la feuille de match (2 documents) à l'adresse suivante :

Jean-Pascal PERLER, Ch. De-Roches 15, 1208 Genève

8. Participants

Un club peut inscrire plusieurs équipes. C'est après la 2^{ème} rencontre qu'un joueur est définitivement qualifié dans son équipe pour participer au championnat en cours, et le cas échéant pour le tour final organisé par l'ACGP.

Si un club présente 2 équipes, et que celui-ci est contraint de renoncer après le tirage des poules à la participation d'une de ses 2 équipes, ce sera l'équipe portant le plus grand numéro qui sera invalidée.

En cas de transfert, un joueur est qualifié dès le second tour (matchs retour) ; si un joueur a participé au 1^{er} tour dans l'ancien club, il ne peut pas participer au 2^{ème} tour dans le nouveau club.

9. Tirage au sort

L'ACGP procède au tirage intégral des rencontres en tenant compte des différentes contraintes spécifiques à chaque club. Au cas où il y aurait deux équipes d'un même club participant au même championnat, celles-ci seront automatiquement inscrites dans un groupe différent.

10. Programmation des rencontres

Les tours se déroulent toutes les deux ou trois semaines, selon le calendrier annexé. Toute modification doit être évitée, mais on peut fort bien s'arranger à Genève de manière amicale. Cependant, la priorité est donnée à l'équipe recevante pour fixer le jour de la rencontre.

11. Lieu des rencontres

Chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu où se dérouleront les rencontres à domicile à l'ACGP qui donne ou non son accord. En principe, les deux équipes doivent s'entendre sur le lieu de rencontre si le club hôte ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire.

12. Arbitre

Les deux équipes se mettent d'accord pour choisir une personne neutre en cas de besoin.

13. Tenue de l'équipe

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par l'ACGP.

14. Ascension en LNB

L'équipe et les joueurs ayant participé au championnat interclubs de 1^{ère} ligue et ayant obtenu le titre peuvent participer aux barrages organisés par la CPP en vue de l'ascension en LNB. En cas de désistement, seule l'équipe ayant terminé 2^{ème} peut en principe participer aux barrages.

Au cas où les équipes qui terminent 1^{ère} et 2nde du championnat interclubs de 1^{ère} ligue ne désirent pas accéder à la LNB, l'équipe terminant à la 3^{ème} place est soumise aux conditions du règlement CPP dont je mets en exergue des extraits de l'article idoine : *L'inscription des prétendants à l'ascension est du ressort exclusif de l'association cantonale. Seul le premier ou, en cas de retrait de celui-ci, le second est accepté pour les finales de promotion ; des dérogations peuvent être accordées par le CPP, à la demande motivée du club et de l'association cantonale concernée et ce, dans le cas où l'association cantonale n'a aucun représentant en ligue A ou B d'une part ou d'autre part, si l'une ou les deux équipes terminant en tête d'un championnat régional est/sont une/des doublure/s d'équipes évoluant déjà en ligue nationale A ou B.*

Si un club avait inscrit 2 équipes pour le championnat 1^{ère} ligue, et qu'une des 2 équipes peut participer aux barrages en vue de l'ascension en LNB, l'ensemble des joueurs du club ayant participé au championnat 1^{ère} ligue peuvent y jouer.

15. Verre de l'amitié

Il est suggéré que le club recevant offre la verrée de l'amitié, voir une petite collation fort appréciée par chacun.

16. Prix

Un challenge, propriété de l'ACGP, est remis temporairement à la société qui a remporté le titre du championnat interclub cantonal.



Jean-Pascal PERLER
Président ACGP